



Solidarité avec Elie DOMOTA – Non à la criminalisation de l'action syndicale !

La commission exécutive de la Fédération CGT des Services publics, réunie le 6 avril 2017, affirme sa solidarité avec Elie DOMOTA, secrétaire de l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe face à la répression qui perdure contre lui et les syndicalistes de Guadeloupe.

Notre camarade Elie DOMOTA passera en procès au tribunal de Pointe-à-Pitre le 31 mai 2017 suite à une plainte du patronat de BMW l'accusant de « violence en réunion », ceci au moment où le patron de BMW avec le soutien du MEDEF local, dans un geste qui rappelle le passé colonial, licencie toute la section syndicale sans autorisation de l'Inspecteur du travail.

Le MEDEF et le gouvernement cherchent des prétextes pour criminaliser l'action syndicale, pour empêcher les syndicalistes de mener leur combat pour la justice sociale. Nous savons comment un Premier ministre récent s'est permis d'insulter les syndicalistes en les qualifiant de « voyous ». Nos camarades territoriaux, ceux d'Air France, de Goodyear et bien d'autres ont été victimes de ces campagnes. Nous demandons la relaxe pour tous les syndicalistes poursuivis et l'amnistie pour ceux victimes de condamnations.

La solidarité sans faille pour défendre les libertés syndicales est notre devoir pour mettre en échec ces campagnes infâmes. En conséquence, la fédération envoie le message suivant et invite ses structures à agir de même :

- à Monsieur Jean Jacques URVOAS, ministre de la Justice, Garde des Sceaux ministre de la Justice, 13 place Vendôme, 75 042 Paris Cedex
- à Monsieur le Procureur du Tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre - Place Gourbeyre - 97110 Pointe-à-Pitre.

Nous exigeons l'abandon de la procédure infondée contre Elie DOMOTA, secrétaire général de l'UGTG, convoqué au Tribunal suite à sa défense des salariés de Guadeloupe victime de l'injustice patronale.

Copie sera envoyée à nos camarades de l'UGTG (rue Paul Lacave – Assainissement – 97110 Pointe-à-Pitre)